



# D!CRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

**SAINT-GERVASY**

2025



Chers administrés,

La sécurité des habitants de Saint-Gervasy fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les différents risques qui peuvent survenir sur notre commune, les mesures prises pour réduire au mieux les conséquences de ces risques et les comportements à connaître et à appliquer lors de ces événements majeurs. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement ce document et de le conserver précieusement. En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Joël VINCENT

# LES RISQUES MAJEURS

**04**   
INONDATION

**06**   
FEU DE FORÊT

**08**   
MOUVEMENT  
DE TERRAIN

**10**   
SÉISME

**12**   
TRANSPORT  
DE MATIÈRES  
DANGEREUSES

**14**   
CLIMATIQUE

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

*Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque :*

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer, que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

*Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.*



# LE RISQUE SUR LA COMMUNE

*Les inondations à Saint-Gervasy sont des inondations de type torrentielles, c'est à dire liées à une augmentation brutale du débit des eaux, avec des écoulements très rapides et un transport important de matériaux.*

*Elles concernent principalement les fossés du Canabou, de Goujac et de Bastide.*

*Du ruissellement urbain peut également être observé lors de fortes pluies sur le territoire communal.*

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

La commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) approuvé en 2016 qui divise les zones inondables en rouges, où toute construction est interdite, et en bleues, avec des règles spécifiques à respecter.

Entretien des fossés ?



## LES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

Les repères de crues sont des témoignages historiques des inondations, visant à préserver la mémoire de ces événements.

Ils varient en forme selon l'époque : gravés, peints, en plaques métalliques ou en émail. Plus d'infos sur : [www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr).

## À VOUS DE JOUER !

L'entretien régulier du lit et des berges [mettre nom du cours d'eau] doit être réalisé par les riverains, qui en sont légalement les propriétaires.

Soyez attentif aux informations de vigilance et d'alerte : tenez-vous informé sur les cartes de vigilances météo : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) et des crues : [www.vigicruces.gouv.fr](http://www.vigicruces.gouv.fr).

## HISTORIQUE

La commune a fait l'objet de sept arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations, le plus récent en septembre 2005.

INONDATION





Téléchargez  
l'ensemble  
des  
consignes



# CONSIGNES

## EN CAS D'INONDATION

### AVANT



▶ Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations



▶ Ne descendez pas dans les sous-sols et réfugiez-vous en hauteur, en étage



▶ Coupez, si possible, les réseaux de gaz d'électricité et de chauffage



▶ Eloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts

### PENDANT



▶ Ne vous engagez ni en voiture ni à pied sur une route inondée. 30 cm suffisent pour emporter une voiture



## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les feux de forêt sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, de maquis ou de garrigue...

A Saint-Gervasy, les feux peuvent se déclarer sur tout le territoire où se trouvent les forêts, les arbres, la végétation. Les interfaces habitat-forêt sont particulièrement vulnérables.

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

De mi-juin à mi-septembre, l'accès à certains massifs peut être interdit, en fonction des conditions météorologiques. Chaque jour durant la saison estivale, une **carte du risque feux de forêt** est publiée la veille pour le lendemain. Elle fait état du niveau de risque ainsi que des restrictions appliquées pour chaque niveau de risque : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/gard/index.html>

Des aménagements de défense contre l'incendie sont réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres...



## À VOUS DE JOUER !

L'emploi du feu est strictement interdit entre le 15 juin et le 15 septembre.

Cette interdiction peut être étendue à toute période de l'année au regard du risque feu de forêt.

Les obligations légales de débroussaillage (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (article L134-6 du Code forestier). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.



## HISTORIQUE

Un incendie d'une surface d'un hectare est survenu sur la commune en juillet 1993.





Téléchargez  
l'ensemble  
des  
consignes



# CONSIGNES

## EN CAS D'INCENDIE DE FORÊT

### AVANT

#### *L'incendie approche*



- ▶ Laissez votre portail ouvert et dégagez les voies d'accès
- ▶ Arrosez les abords



- ▶ Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

### PENDANT

#### *L'incendie est à votre porte*



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ Fermez et arrosez les volets et portes
- ▶ Occultez les aérations et les bas de porte avec des linges mouillés
- ▶ Couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide



- ▶ Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ Ne sortez pas sans ordres des autorités



## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

*Les risques de mouvement de terrain sur la commune sont principalement des glissements de terrain localisés, des affaissements ou effondrements de cavités souterraines et du retrait-gonflement des argiles (aléa moyen).*

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts significatifs, indemnisables au titre des catastrophes naturelles. La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles. En zone d'exposition moyenne à forte, une étude géotechnique préalable est obligatoire en cas de vente d'un terrain constructible et avant toute conclusion de contrat (construction ou maîtrise d'œuvre).

## DÉFINITIONS

Un mouvement de terrain est un déplacement, qui peut être progressif ou brutal, du sol ou du sous-sol.

Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc...).

◆ Les phénomènes lents sont les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement des argiles.

◆ Les phénomènes brutaux sont les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

## À VOUS DE JOUER !

Consultez les cavités souterraines présentes sur votre commune :  
[www.georisques.gouv.fr/risques/cavites-souterraines/carte#/](http://www.georisques.gouv.fr/risques/cavites-souterraines/carte#/)



## HISTORIQUE

La commune a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle pour cause de glissement de terrain en octobre 1988.





# CONSIGNES

## EN CAS D'ÉBOULEMENT ET DE GLISSEMENT DE TERRAIN

### PENDANT

#### à l'intérieur



- ▶ Protégez-vous la tête avec les bras

#### à l'extérieur



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

### APRÈS



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ Respectez les consignes des autorités

## EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

#### à l'intérieur



- ▶ Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur

#### à l'extérieur



- ▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Respectez les consignes des autorités



# LE RISQUE SUR LA COMMUNE

*Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.*

*La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne.*

*La commune de Saint-Gervasy est située en aléa modéré, niveau 3.*



## MESURES DE GESTION DU RISQUE

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées ainsi que la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir quand aura lieu un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables.

à

## MAGNITUDE ET INTENSITÉ

**Intensité** : Échelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Échelle arithmétique **MSK à 12 degrés**.

**Magnitude** : Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.



## HISTORIQUE

Le 11 novembre 2019, le séisme du Teil (Ardèche), d'une magnitude de 5,2 a été ressenti dans la moyenne vallée du Rhône et notamment dans le Gard.





Téléchargez  
l'ensemble  
des  
consignes



# CONSIGNES

## EN CAS DE SÉISME

### PENDANT

#### *à l'intérieur*



- ▶ Abritez-vous sous un meuble solide ou approchez-vous d'une structure porteuse
- ▶ Protégez-vous la tête avec les bras

#### *à l'extérieur*



- ▶ Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



- ▶ Si vous êtes en voiture restez-y et garez-vous à distance des bâtiments

### APRÈS



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Ne touchez pas au fils électriques tombés par terre



- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Si vous êtes en rez-de-chaussée évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

*Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale, maritime et par canalisation génère un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammables, toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs).*

*La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière avec l'autoroute A9, la D6086 et la D3 et par voie ferrée.*

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

La réglementation internationale impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques. Des contrôles techniques des véhicules de transports de matière dangereuses par route sont organisés.

Le préfet et le maire peuvent mettre en place des restriction de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires au niveau local.

En cas d'événement, la protection des populations s'effectue par application du dispositif ORSEC (activé par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques TMD.

## RECONNAÎTRE LES VÉHICULES TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.



## HISTORIQUE

Aucun accident de TMD n'est survenu sur la commune.





# CONSIGNES

## EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ Ne fumez pas
- ▶ Pas de flamme ni d'étincelle



# LE RISQUE SUR LA COMMUNE

*Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.*

*Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...*

*Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.*



## HISTORIQUE

Le département du Gard est placé en vigilance canicule rouge le 23 août 2023.

# CLIMATIQUE

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

La **double** carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France et actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h), signale le niveau de risque maximal pour la journée en cours et le lendemain à l'aide d'un code couleur. Chaque département est ainsi coloré en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des mesures spécifiques de protection peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...





# CONSIGNES

## EN CAS DE RISQUE CLIMATIQUE

### GRAND FROID



- ▶ Évitez les expositions prolongées au froid
- ▶ Évitez les sorties le soir et la nuit



- ▶ Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches, dont une imperméable
- ▶ Couvrez-vous la tête et les mains



- ▶ Ne prenez pas la voiture en cas de neige ou de verglas
- ▶ Informez-vous de l'état des routes

### CANICULE



- ▶ La journée, fermez volets, rideaux et fenêtres
- ▶ Aérez la nuit



- ▶ Mouillez-vous le corps régulièrement (brumisateurs, gant, douche, bain)



- ▶ Buvez beaucoup d'eau environ 1,5 l par jour
- ▶ Mangez normalement

### VENT VIOLENT



- ▶ Limitez vos déplacements.
- ▶ Limitez votre vitesse sur route et autoroute



- ▶ Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral



- ▶ Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

### ORAGE



- ▶ Abritez-vous
- ▶ Tenez-vous éloigné des zones boisées



- ▶ Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne



- ▶ Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques



## PIMS ET KIT 72H

*Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, accident industriel, ...), il est important de se préparer. Le PIMS vous propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement, en renseignant un document synthétique.*

*En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegardes appropriés pour être moins vulnérable si un évènement survient. Quelques minutes pour être préparé et renforcer sa sécurité et celle de vos proches.*

*Pour savoir comment réaliser votre PIMS vous pouvez télécharger la maquette suivante et vous laisser guider.*



### Flashez-moi !



(PLAN INDIVIDUEL  
DE MISE EN SÛRETÉ) & KIT 72h

# PIMS



# PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sûreté

## Tous préparés face aux risques

Protégez-vous  
et protégez vos proches  
en quelques minutes



# Votre kit d'urgence



**Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient,**

**les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.**



**Radio à piles**  
(avec piles de rechange)  
afin de suivre les consignes  
des autorités



**Médicaments**



**Trousse de premiers secours**  
(alcool, pansements,  
compresses...)

**Outils de base**  
(couteau multifonctions,  
ouvre-boîte...)



**Nourriture non périssable**  
et ne nécessitant  
pas de cuisson  
(conserves, petits pots  
bébé, nourriture  
pour animaux...)



**Vêtements chauds**  
et couverture de survie



**Lampe de poche**  
(avec piles  
de rechange),  
bougies, briquet  
ou allumettes



**Chargeur**  
de téléphone portable



**Argent liquide**  
(les distributeurs pouvant  
ne pas fonctionner)



**Eau potable en quantité**  
(6 litres par personne  
en bouteilles)



**Lunettes de vue**  
(paire de secours)



**Double des clés**  
de la maison  
et de la voiture



**Jeux**  
pour occuper le temps



**Photocopies**  
des documents  
essentiels dans une  
pochette étanche  
(carte d'identité,  
ordonnances...)

**Placez le sac  
dans un endroit  
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez  
le contenu de votre kit**  
en particulier la date  
de péremption des  
médicaments et des  
denrées. Remplacez  
les piles.

**En cas d'utilisation,  
n'oubliez pas de le  
réapprovisionner !**



## LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE



Automate d'appel



Porte à porte



Panneaux à messages variables



[Nom du Facebook de la mairie]



Ensemble mobile d'alerte



Sirène



Corne de brume

## CONSIGNES GÉNÉRALES



- ▶ Écoutez la radio
- ▶ Restez informé



- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ N'allez pas chercher les enfants à l'école



- ▶ Ne téléphonez pas libérez les lignes de secours



- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur

## LES NUMÉROS UTILES

Mairie de Saint-Gervasy  
04 30 06 53 00

Préfecture du Gard  
04 66 36 43 90

Pharmacie de Saint-Gervasy  
04.66.75.26.75

Ici ex France Bleu  
90,2 FM



15  
SAMU

114  
SMS POUR  
SOURDS ET  
MALENTENDANTS

18  
POMPIERS

112  
APPEL  
D'URGENCE  
EUROPÉEN

17  
GENDARMERIE

## LES SITES UTILES

- ▶ Vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
- ▶ Météo-France : <https://meteofrance.com/>
- ▶ Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>
- ▶ Le site internet de la mairie de Saint-Gervasy : <https://mairie-saint-gervasy.com/>

Tutos risques :





# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

# CARTOGRAPHIE



Designed by [graphicdesign-communication.com](http://graphicdesign-communication.com)



**D!CRIM**